Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 074-257401943-20251002-D2025_04_01-DE

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

SM3A

République Française

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

Année 2025
Feuillet 2025/.....
Paraphe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 25 septembre en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans la salle du Brachouet au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :
Délégués présents (32) : Bouchet J., Coutagne F., Burnet G., Pignal-Jacquard M. Perrillat-Amédé A., Cartéron D., Mattel JL., Vannson C., Bouvard C., Matano A., Mogenet JC., Clérentin R., Van Cortenbosch R., Jancart D., Valli S., Mermin JP., Watt Chevallier A., Bufflier D., Boex C., Lombard T., Lamure R., Mayoraz R., Bron I., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Buchaca J., Burgniard R., Laperrousaz M., Meynet F., Carrier A., Gilet L., Rophille P..
Délégués ayant donné pouvoir (3) : Villard H. donne pouvoir à Coutagne F., Morand G. donne pouvoir à Mattel JL., Javogues S. donne pouvoir à Lamure R..
Délégués titulaires excusés (29) : Ollier B., Viale P., Vinet P., Martel M., Revenaz S., Paget JM., Roger A., Stropiano M., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Zobel JP., Fournier C., Monet P., Bach M., Rannard N., Arnould R., Déage P., Valentin A., Cheneval JP., Scherrer F., Bosson JF., Bégot P., Bosland JP., Déramé L., Journe JP., Soulat JL., Bron M..
Délégués présents sans voix délibérative (0) :

Bouvard Christian est désigné secrétaire de séance.

D2025-04-01 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 5 juin 2025

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2025 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 5 juin 2025.

Secrétaire de séance,
Bouvard Christian

Pour copie conforme,
Le Président, FOREL Bruno

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAVOIE
Syndicat Mixte Aménagement
Arve et Affluents
74800 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.